

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
SEINE-SAINT-DENIS  
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 25 juin 2018

°\_°\_°\_°\_°

L'an deux mille dix-huit, le **25 juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 18 juin 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné Mme Karine SARIKAS, Secrétaire de Séance.

**Présents :**

**MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME CHANTAL TROTTET, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

**Absents excusés avec Mandats :**

Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, M. Jean-François CHLEQ donne pouvoir à M. Bernard DENY

**Absents excusés :**

M. Michaël BOUAZIZ, Mme Sandrine CALISIR

**Absents :**

**Administration :**

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet  
M. SOLER, Directeur Général des Services  
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services  
M. POLLET, Directeur des Finances  
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Madame le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018.

**Monsieur DENY** informe que Monsieur CHLEQ, présent lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai dernier, tient à apporter une modification à la page 3 du procès-verbal où il est indiqué : « *En effet, Monsieur CHLEQ ne doute pas que Madame le Maire puisse conduire une bonne politique* ».

Il souhaiterait que cette phrase soit modifiée comme suit : « *Madame le Maire est persuadée de conduire une bonne politique* », ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

**Madame le Maire** répond que les services vérifieront l'enregistrement audio et modifieront le procès-verbal en ce sens.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018 :

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)**

#### **2018.00055 - Budget « Ville » - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2017**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** indique que le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Municipale n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur les comptes tenus par la Ville.

Il rappelle que l'approbation du Compte de Gestion ne porte pas sur les choix politiques de la Ville et de la majorité; contrairement au Compte Administratif, qui sera présenté au cours de cette séance.

Cette délibération a pour but d'approuver le contrôle que le Trésorier réalise et la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Ville.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

#### **2018.00056 - Budget « Ville » - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2017**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** indique que le Compte Administratif 2017 présente un résultat excédentaire « inhabituel ». Certains points peuvent être qualifiés d'exceptionnels, en raison du montant de l'excédent qui s'élève à +3,4 M€.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Établissement Public Territorial (E.P.T.) *Grand Paris Grand Est* est en charge d'une nouvelle compétence : celle de l'aménagement.

Cela implique le transfert, de la Commune vers l'E.P.T., de la concession d'aménagement avec SEQUANO dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine; la construction de la crèche de *La Villette* et son financement entrent dans le cadre de ce transfert de compétence. Ainsi, les participations financières de la Ville pour la réalisation de cette crèche sont transférées à l'E.P.T., qui se substitue à la Commune.

Comptablement, sur le budget de la Ville, ce transfert de compétence implique d'inscrire la somme de 1 090 636 € sur un autre chapitre (chapitre 204, *Subventions* pour investissement, au lieu du chapitre 23 *Immobilisations en cours*); cette inscription implique de « faire tomber » cette somme au résultat, pour la réinscrire au budget 2018; ce qui augmente artificiellement le résultat du Compte Administratif 2017.

Ainsi, déduction faite de cette somme, l'excédent réel n'est que de 2 347 018,71 €.

Monsieur CARBONNELLE présente les grandes masses :

- Total des dépenses : 43 166 547,62 €,
- Total des recettes : 46 604 202,33 €,

Soit, un excédent de 3 437 654,71 €, qui se décompose comme suit :

- 971 130 € de participation de la Ville à la construction de la crèche *La Villette*;
- 15 000 € pour les études de l'office de réchauffage;
- 104 506 € relatifs au reliquat de l'avenant transactionnel de 1 704 506 € entre La Ville et ex-*Deltaville* (aujourd'hui *Sequano*);
- un résultat net de la gestion de 2 347 018,71 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** :

- Crédits ouverts : 28 196 049,73 €,
- Mandats + rattachements : 27 265 910,28 €, soit un taux de réalisation de 96,70 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- **Total des recettes réelles de fonctionnement** :

- Crédits ouverts : 30 950 062 €,
- Titres émis (31 579 027,86 €) + rattachements : 32 042 483,06 €, soit un taux de réalisation de 103,53 %.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

- **Total des dépenses d'équipement** :

- Crédits ouverts : 16 090 346,85 €,
- Mandatés : 5 307 771,74 € + restes à réaliser : 7 528 140,45 € = 12 835 912,19 €, soit un taux de réalisation de 79,67 %; une partie non exécutée prend en compte le versement que la Commune devra effectuer au profit de l'E.P.T..

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- **Total des recettes d'équipement** :

- Crédits ouverts : 5 447 491,97 €,
- Titres émis : 5 024 475,24 € + restes à réaliser : 500 878,90 € = 5 525 354,14 €, soit un taux de recettes d'équipement de +1,43 %.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES :**

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

- Crédits ouverts : 6 206 254 €,
  - Mandats et rattachements : 5 787 730,57 €, soit un taux de réalisation de 93,25 %.
- Compte **60612** – *Energie – Electricité* :
    - 54 058,76 € de crédits non utilisés, en raison d'un hiver relativement doux.
  - Compte **60623** – *Alimentation* :
    - 14 404,06 € de crédits non utilisés concernant la restauration scolaire.
  - Compte **61558** – *Autres biens mobiliers* :
    - 33 946,75 € de crédits non utilisés, notamment pour l'achat de matériel et des travaux de maintenance.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés :**

- Crédits ouverts : 17 921 120,73 €,
- Réalisé : 17 465 249,75 €, soit un taux d'utilisation des crédits de 97,46 %.

**Chapitre 014 – Atténuations de produits :**

- Crédits ouverts et réalisés : 910 450 €,
- Il s'agit du FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources*) pour une somme de 843 661 € et du Fonds de Péréquation des ressources communales pour 66 789 €.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

- Crédits ouverts : 2 684 099 €,
- Réalisé : 2 656 690,95 €, soit un taux de réalisation de 98,98 %.

**Chapitre 66 – Charges financières :**

- Crédits ouverts : 224 059 €,
- Réalisé : 221 185 €.

- Compte **6615** – *Intérêts des comptes courants et de dépôts* :
  - 2 500 € de crédits non utilisés.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :**

- Crédits ouverts : 250 067 €,
- Réalisé : 224 603,09 €.

Il précise, pour mémoire :

- Compte **678** – *Autres charges exceptionnelles* :
  - 154 479,11 €, correspondant au reversement à l'État des 50 % de la plus-value de la vente de TOLEMECANE.

**Madame le Maire** poursuit avec le Chapitre 023 – *Virement à la section d'investissement*.

**Monsieur CARBONNELLE** indique que le Conseil Municipal en prend acte.

**Madame le Maire** poursuit avec le Chapitre 042 – *Opérations d'ordre de transfert entre sections*.

**Monsieur CARBONNELLE** précise que le montant sur ce chapitre est purement comptable : il reprend la vente du terrain à TOLEMECANE ainsi que les amortissements.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES :**

**Chapitre 013 – Atténuations de charges :**

- Crédits ouverts : 292 000 €,
- Réalisé : 231 551 €, soit un taux de réalisation de 79,30 %.

- Compte **6419** – *Remboursements sur rémunérations du personnel* :
  - 60 768,37 € de crédits non utilisés. Il s'agit de la prise en charge des accidents de travail du personnel; cette différence correspond à un décalage entre les déclarations transmises et le versement effectué par l'assureur pour leur prise en charge.

**Chapitre 70 – Produits de services, du domaine & ventes diverses :**

- Crédits ouverts : 3 335 071 €,
  - Réalisé : 3 332 123,26 €, soit un taux de réalisation de 99,91 %.
- Compte **70846** – *Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement* :
- 22 106,84 € de crédits non utilisés correspondant au transfert financier du personnel à l'E.P.T..

**Chapitre 73 – Impôts et taxes :**

- Crédits ouverts : 16 909 393 €,
  - Réalisé : 17 329 004,16 €, soit un taux de réalisation de 102,48 %.
- Compte **73111** – *Taxes foncières et d'habitation* : la Commune a reçu la notification après le vote du budget, et a ainsi perçu un complément de 123 693 €.
- Compte **7338** – *Autres taxes* : la Commune a également perçu une somme supplémentaire de celle prévue au budget, soit 75 722,51 €. Il s'agit d'une partie des droits de voirie relatifs aux travaux du futur CORA.
- Compte **7381** – *Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière* :
- 185 836,27 €.

**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :**

- Crédits ouverts : 9 411 144 €,
  - Réalisé : 9 443 026,08 €, soit un taux de réalisation de 100,34 %.
- Compte **7431** – *Attribution de la dotation d'équilibre* : 4 538 385 €; il s'agit de l'Attribution de Compensation versée par la *Métropole du Grand Paris*.
- Compte **74718** – *Autres* : 7 733,37 € de plus : il s'agit d'une recette supplémentaire reçue de l'Etat pour la prise en charge partielle de l'organisation des élections présidentielles et législatives.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :**

- Crédits ouverts : 527 046 €,
- Réalisé : 530 604,69 €, soit un taux de réalisation de 100,68 %; correspondant à la location du parc privé de la Ville.

**Chapitre 76 – Produits financiers :**

- Crédits ouverts : 477 €,
- Réalisé : 476,66 €.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels :**

- Crédits ouverts : 474 931 €,
  - Réalisé : 1 175 697,21 €.
- Compte **7718** – *Autres produits exceptionnels/Opérations de gestion* : il s'agit d'une régularisation comptable des rattachements.
- Compte **775** – *Produits des cessions d'immobilisations* : 614 530 € correspondant à la cession TOLEMECANE qui n'avait pas été inscrite au Budget Primitif, et qui a été réalisée en cours d'année.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :** 60 330,46 €, le Conseil Municipal en prend acte.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - LES DEPENSES :**

### **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :**

- Crédits ouverts : 990 922,64 €,
- Réalisé : 773 211,55 €, soit un taux de réalisation de 78 %.

- Compte **2031 – Frais d'études** : 102 500,14 €. Il indique que cette somme a initialement été financée pour le Schéma Directeur d'Assainissement et transférée à l'E.P.T..

### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**

- Crédits ouverts : 4 838 024,03 €,
- Réalisé : 3 866 549,96 €, soit un taux de réalisation de 79,76 %.

Il indique qu'il y a des montants assez importants :

- Compte **2115 – Terrains bâtis** :
  - Crédits ouverts : 1 522 991,08 €,
  - Réalisé : 1 520 495,24 €, correspondant aux acquisitions :
    - du 308 avenue Aristide Briand,
    - du 17 allée Louis Calmanovic,
    - et deux appartements au 4 allée Danielle Casanova pour 62 700 € et pour 55 000 €.

### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

- Crédits ouverts : 10 261 400,18 €,
- Réalisé : 8 196 150,68 €, soit un taux de réalisation de 79,87 %.

- Compte **2313 – Constructions** :
  - 1 322 716,81 € non réalisés, notamment pour la crèche de *La Villette* (vu précédemment).

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** : il s'agit du remboursement de l'emprunt.

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : il s'agit de la provision pour le *Bar de l'Europe* (25 000 €). Le Conseil Municipal en prend acte.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** : le Conseil Municipal en prend acte également.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT – LES RECETTES :**

### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :**

- Crédits ouverts : 1 372 491,97 €,
- Réalisé : 1 450 397,19 €, soit un taux de réalisation de 105,68 %.

Monsieur CARBONNELLE présente les crédits annulés en fin d'exercice, correspondant à des actions transférées à l'E.P.T. :

- Compte **1311 – Etat et établissements nationaux** : 121 717,96 €. Il s'agit du Schéma Directeur d'Assainissement, qui est transféré à l'E.P.T..

- Compte **1322 – Régions** :
  - 28 437,60 € de crédits annulés, correspondant à une subvention de la Région; les travaux étant moins élevés que prévu, la subvention a été diminuée en conséquence.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** : il s'agit de l'emprunt de 4 M€, au taux de 0,85 %.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** :

- Crédits ouverts : 75 000 €,
- Réalisé : 74 956,95 €.

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** :

- Crédits ouverts : 4 166 462,49 €,
- Réalisé : 4 115 978,89 €.

- Compte **10226 – Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité** : 57 822,60 €; cette somme est moins élevée que les prévisions.

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières** : Il s'agit des cautionnements du 308 avenue Aristide Briand et de l'allée Louis Calmanovic pour l'année 2018.

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : le Conseil Municipal en prend acte.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** : le Conseil Municipal en prend acte également : 113 627,84 €.

**Monsieur DENY** remercie l'administration ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé pour restituer le Compte Administratif 2017 : Monsieur CARBONNELLE, Adjoint au Maire, Monsieur POLLET, Directeur des Finances, et le Directeur Général des Services.

Il indique que la Commission des Finances s'est réunie avant le Conseil Municipal, mais n'a pas eu beaucoup de participants suite à une erreur de transmission de la convocation.

Monsieur DENY poursuit en précisant que le Compte Administratif n'est que le reflet du budget 2017, auquel l'Opposition Municipale s'était opposée.

En effet, l'Exécutif Municipal a emprunté une somme de 4 M€, et augmenté ainsi la dette de la Ville, bien que son endettement ne soit pas exagéré.

Parallèlement, l'Exécutif Municipal a décidé :

- une deuxième augmentation de 4 % du taux des impôts locaux,
- une augmentation des services aux usagers de 3 %,
- à quoi il faut ajouter l'augmentation des bases de 0,4 % votées par le Parlement.

Par ailleurs, l'Exécutif Municipal a fait des choix, pour certains contestables :

- L'extension de l'école Jean Macé, incontournable pour toute équipe municipale;
- Pour réaliser l'autre extension, la Commune a décidé d'acheter une propriété qui jouxte l'école alors qu'elle a vendu l'ancien dojo situé à côté de l'école Jean Macé; choix que l'Opposition Municipale avait vivement contesté, et qui coûte cher à présent;
- Le secteur nord de la Ville a bien changé avec la disparition des deux cités, l'ouverture prochaine du centre commercial CORA qui rapporte de la taxe d'aménagement et des droits de voirie. Il convient de noter que sans l'A.N.R.U., sans le Conseil Départemental et sans l'implication du Maire, ces opérations n'auraient pas pu être réalisées.
- Le terrain communal a été cédé à la société TOLEMECANE.

Pour autant, la situation de la Commune se dégrade dans bien des domaines :

- La propreté de la Ville;
- L'état des rues et des trottoirs;
- L'Opposition Municipale s'inquiète de l'incivilité, de l'insécurité dans certains secteurs, et du manque de tranquillité des habitants;
- Il convient d'observer le stationnement anarchique et les excès de vitesse insuffisamment sanctionnés par la Police Municipale, faute de moyens humains;
- La dégradation de certaines installations sportives, faute d'entretien, notamment la piste d'athlétisme du Stade de l'Est;
- L'Opposition Municipale connaît les besoins de rénovation de certains équipements culturels, comme l'Espace des Arts ou le Conservatoire; elle regrette également le manque d'ambition et de moyens financiers de la politique culturelle;
- Le projet sur le secteur de *La Fourche* « piétine » et le quartier semble un peu « naufragé » avec la présence de squatteurs dans l'immeuble ACB, les pavillons de garde à l'abandon, les propriétés communales vides, et qu'il reste des propriétés à acheter;
- Il n'y a plus de natation scolaire pour les écoliers depuis quatre ans;
- La crèche de *La Villette* tarde à être construite alors que de nouveaux immeubles émergent sans cesse dans la partie nord;
- Des dossiers ne sont pas réglés, comme *Le Chat qui pêche* et *La Ferme de l'Oncle Franck*;
- Il ne fait plus aussi bien vivre aux Pavillons-sous-Bois comme le démontrait une étude récente du *Parisien*.

S'agissant des dépenses de personnel :

- Pour la deuxième année consécutive, des crédits ouverts pour les charges de personnel ne sont pas dépensés : 450 871 €, sur les 17 921 120 €, qui sont intégrés à l'excédent annuel;
- Monsieur DENY rappelle qu'en 2016, le différentiel sur les charges de personnel avait déjà été de 439 000 €, ce qui représente en 2 ans seulement près de 900 000 € de charges de personnel non dépensées, ce à quoi il faut ajouter que 42 % des agents sont des contractuels, et que seuls sept ont été placés en CDI;
- Le pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement était en 2016 de 57,57 % et avait encore diminué par rapport aux années antérieures, alors que paradoxalement de nouvelles structures sont ouvertes. L'Exécutif Municipal affiche un ratio de 75,06 % en 2017. Cependant, ce chiffre est à relativiser, car des dépenses de fonctionnement, comme la gestion des ordures ménagères, ont été transférées à l'E.P.T. *Grand Paris Grand Est*; augmentant mécaniquement le pourcentage des charges du personnel dans les dépenses de fonctionnement en 2017;
- Néanmoins, cette augmentation ne doit pas masquer la baisse effective et régulière des dépenses de personnel.
  - o Certes, une partie de ces sommes sont liées aux difficultés de recrutement ;
  - o Cependant, l'Opposition Municipale ne partage pas cette position car certains postes sont « basiques », que ce soit dans les cadres d'emplois « administratifs » ou « techniques », et ne demandent pas de compétences extraordinaires ;
  - o Certains secteurs manquent de personnels : l'Informatique, l'Urbanisme, la Voirie, la Police Municipale, et que cela entraîne de réels dysfonctionnements du service public.

Pour toutes ces raisons, l'Opposition Municipale votera contre le Compte Administratif.

**Monsieur DALLIER** fait remarquer, sur le secteur de l'école Jean Macé, que c'est l'Exécutif Municipal qui a réalisé, de très longue date, toutes les acquisitions foncières, en prévision d'une éventuelle extension de l'école Jean Macé.

S'agissant de l'ancien terrain du dojo, Monsieur DALLIER s'étonne de la position de l'Opposition Municipale. Il rappelle que le terrain du dojo jouxte celui de l'école maternelle. Il ne pouvait, en aucun cas, être utilisé pour construire une école élémentaire. L'Opposition Municipale connaît trop bien le fonctionnement d'une école pour savoir qu'on ne mélange pas ce qui relève de la maternelle de ce qui relève de l'élémentaire. C'est pourquoi, l'Exécutif Municipal a souhaité utiliser cette parcelle pour régler le problème de l'A.N.R.U., et créer 9 puis 15 classes d'élémentaires à l'arrière de l'école Jean Macé, sur l'allée du Colonel Fabien.

A ce titre, Monsieur DALLIER rappelle que les logements, qui ont été construits sur l'ancienne parcelle du dojo, ont servi à la reconstitution de l'offre de l'A.N.R.U., et qu'il a fallu prendre une décision en urgence suite à la volte-face de l'État sur le dossier de l'*Émancipation*. En effet, dans le Traité de Concession, la Ville avait l'obligation de trouver un endroit pour construire ces 17 logements initialement prévus sur le terrain de l'*Émancipation*.

Il rappelle que le terrain du dojo n'avait aucune utilité pour la Commune dans les projets d'agrandissement de l'école. L'Opposition Municipale en a la démonstration puisque la Commune dispose maintenant d'une école maternelle toute neuve qui peut compter jusqu'à 12 classes. Les travaux prévus à l'arrière de cette école sont destinés à la construction d'une école élémentaire.

Monsieur DALLIER rappelle que la Commune ne s'est jamais trouvée en difficulté pour ouvrir des classes quand elle en avait besoin, durant ces 20 dernières années. Il ne comprend pas cette polémique de l'Opposition Municipale, qui ne correspond à rien.

Par ailleurs, Monsieur DALLIER note que l'Opposition Municipale a reproché à l'Exécutif Municipal d'avoir augmenté les impôts deux fois de 4 %, d'augmenter le prix des services (qui sont extrêmement bas par rapport aux communes du Département), alors qu'il lui est reproché de ne pas assez investir pour les trottoirs, etc ...

Il convient de rappeler que l'État a « amputé » la Commune de près de 2 M€ par an.

L'Exécutif Municipal n'a réussi qu'à en compenser à peine la moitié avec l'augmentation des impôts. Monsieur DALLIER souhaiterait savoir comment ferait l'Opposition Municipale, si elle était aux commandes de la Ville, pour construire une piscine, pour réaliser d'importants travaux de rénovation... Si le financement ne peut être assuré par les impôts, il ne peut se faire que par la dette. Monsieur DALLIER rappelle que l'Exécutif Municipal a eu recours à un emprunt de 4 M€ en 2017, pour l'extension de l'école Jean Macé. A la fin de la mandature, la dette se situera bien entre 12 et 13 M€, conformément aux engagements pris auprès des Pavillonnais en 2014.

Concernant le recrutement du personnel, Monsieur DALLIER invite l'Opposition Municipale à relire les fiches de postes publiées par la Commune. Si l'Opposition Municipale considère qu'il est facile de trouver des ingénieurs ou techniciens « voirie », il lui suggère d'adresser à la DRH des *curriculum vitae*, car les Villes limitrophes rencontrent les mêmes difficultés que la Commune; sur la voirie, le bâtiment, la Police Municipale.

Contrairement à ce que prétend l'Opposition Municipale, la Commune n'a pas baissé les dépenses car les postes sont ouverts et le budget a été voté. En revanche, la Ville rencontre des difficultés de recrutements, ce qui se traduit dans le réalisé 2017. Il espère que cette conjoncture changera en 2018, puisqu'un certain nombre de recrutements ont été faits en début d'année.

**Madame le Maire** répond à Monsieur DENY concernant les incivilités en Ville. Elle note que la Ville n'est pas suffisamment aidée par la Police Nationale; et la Police Municipale est souvent obligée de s'y substituer, avec des effectifs réduits.

Elle ajoute que des courriers sont envoyés au Préfet, à la Commissaire de Police en ce sens; ce constat est général dans toutes les villes aux alentours, de droite ou de gauche, malgré les efforts de Monsieur DALLIER pour rallier les Maires du Département afin qu'il y ait davantage d'interventions de la Police Nationale en Seine-Saint-Denis, plutôt que dans Paris.

**Madame DUBOSC** invite Monsieur DENY à présenter des solutions ou des propositions aux problèmes soulevés par l'Opposition Municipale.

**Monsieur DENY** donne l'exemple de la propreté en Ville, qui est assurée par les agents municipaux; leur nombre doit être insuffisant pour pouvoir nettoyer les rues de la Commune.

**Madame le Maire** souhaite évoquer le comportement de certaines personnes qui jettent tout par terre.

Elle cite l'anecdote, déjà racontée en réunion de quartier à laquelle n'a pas assisté l'Opposition Municipale, de l'agent des Espaces Verts :

*Cet agent était en train de planter des fleurs, sur la Place de la Mairie, tandis qu'un individu en costume, laissait son chien « faire ses besoins » juste à côté de lui.*

*L'agent a poliment demandé à cette personne qu'il pourrait peut-être ramasser les déjections de son chien. Le propriétaire du chien l'a regardé de façon dédaigneuse en lui disant qu'il n'avait pas de papier.*

*L'agent lui a alors indiqué qu'il y avait justement en Mairie des sachets pour pouvoir ramasser les déjections canines, et qu'il pouvait aller chercher un sachet et ramasser ce que le chien a laissé.*

*Ce Monsieur s'est alors exécuté, a ramassé les déchets de son chien, et l'a jeté sur l'agent...*

Elle demande à Monsieur DENY le comportement à adopter dans un tel cas. Elle ajoute qu'on est face à des gens qui n'ont pas d'éducation, et qui n'ont aucun regret à prendre les rues et les trottoirs pour des poubelles.

**Monsieur DALLIER** est favorable au débat relatif au développement du service public aux Pavillons-sous-Bois. En revanche, il invite l'Opposition Municipale à présenter des propositions concrètes : combien d'agents, quels services, combien ça coûte, comment on finance...

Il regrette n'avoir jamais entendu de proposition de l'Opposition Municipale en ce sens, notamment avec la baisse de dotations décidées par l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation, la progression de 2 % par an des dépenses de personnel (liée au G.V.T.).

**Madame le Maire** rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux Maires en exercice pour la période concernée doivent se retirer.

Elle propose au Conseil Municipal d'élire le Premier Adjoint, Monsieur Yvon ANATCHKOV, pour présider la séance.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

Monsieur Yvon ANATCHKOV est désigné en qualité de Président de séance, et propose de passer au vote du Compte Administratif.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**31 votants – Vote à la Majorité**  
**29 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00057 - Budget « Ville » - Affectation du résultat de l'exercice 2017**  
Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** propose d'affecter au compte 002 les 3 437 654,71 €.

**33 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

## 2018.00058 - Budget « Ville » - Décision Modificative n°1 - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** précise que les décisions modificatives sont présentées et votées par section en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

La Préfecture a demandé d'intégrer ces écritures dans la maquette traditionnelle d'un budget.

C'est la raison pour laquelle les Elus du Conseil Municipal disposent :

- d'une présentation traditionnelle;
- et, en annexe, d'une présentation suivant la maquette du budget traditionnel.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **• Chapitre 011 - Charges à caractère général : 132 885,00 €**

**Monsieur CARBONNELLE** précise :

- Compte **60628** – *Autres fournitures non stockées* : 16 885 € qui correspondent à des fournitures pour les travaux d'accessibilité, notamment de mise aux normes électrique à l'Hôtel de Ville.  
Dans la mesure où ces travaux seront réalisés en régie, une diminution des crédits en investissement sera constatée au Chapitre 21.
- Compte **615231** – *Voiries* : 40 000 € correspondant, notamment, à un complément sur le budget d'éclairage public. Cette somme viendra s'ajouter au 70 000 € inscrits au B.P.
- Compte **615232** – *Réseaux* : 40 000 €. Il s'agit de crédits pour l'assainissement des bâtiments communaux, du curage de réseaux, d'entretien des bacs de graisse. Cette dépense n'avait pas été prise en compte lors du vote du Budget primitif, car elle était assumée jusqu'à l'année dernière par l'E.P.T. *Grand Paris Grand Est*.
- Compte **6251** – *Voyages et déplacements* : 8 000 €, correspondant aux congés bonifiés.
- Compte **6226** – *Honoraires* : 24 000 € pour recourir à un cabinet de recrutement afin d'embaucher un Directeur des Bâtiments, des juristes, etc...
- Compte **637** – *Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)* : 4 000 € pour la contribution au FIPHP, suite au montant récemment notifié à la Ville.

**Monsieur CARBONNELLE** précise que le total de ce chapitre est de 132 885 €.

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

#### **• Chapitre 014 - Atténuation de produits : 59 126,00 €**

- Compte **739115** - *Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU* : 59 126 €.

**Monsieur CARBONNELLE** signale que la Commune n'aurait pas dû inscrire cette somme. Cependant, à la suite d'une erreur de transmission, la Préfecture n'a pas pris en compte toutes les sommes déclarées par la Ville. Pour autant, cette somme versée cette année viendra en déduction sur le prélèvement SRU l'année prochaine.

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

• **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : -20 300,00 €**

Cette somme correspond au Fonds de Compensation des Charges Territoriales de l'Établissement Public Territorial qui est composé d'une partie fixe (93 341 €) et d'une partie variable (4 000 €). Les premiers travaux de la C.L.E.C.T. font apparaître un montant inférieur à celui estimé en début d'exercice.

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

• **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 347 000,00 €**

Il s'agit de la surcharge foncière LOGIREP pour l'acquisition de l'immeuble situé au 308 avenue Aristide Briand. La Commune règlera cette surcharge foncière sur deux exercices, 50 % en 2018, et 50 % en 2019.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

• **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : -518 711,00 €**

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

• **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 350 000,00 €**

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit du 4 et 6 allée de la Prévoyance dont la vente devait être signée début juillet pour l'opération de *La Fourche*. Pour différentes raisons, cet achat est reporté. Afin de préserver les intérêts de la Commune pour cette opération, il est proposé un cautionnement de 350 000 €.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

• **Chapitre 024 - Produits des cessions : 1 151 401,00 €**

Il s'agit de la vente du 308 avenue Aristide Briand.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

• **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 518 711,00 €**

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

• **Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées :**

Ces sommes correspondent à la réinscription des participations de la Ville au Traité de Concession de l'Ilot Canal, qui transiteront via le budget de l'E.P.T. *Grand Paris Grand Est*.

• **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 450 388,00 €**

- Compte **2115** - *Terrains bâtis* : 460 728 €. Il s'agit des frais d'acquisition amiable de la propriété située au 12 allée du Colonel Fabien; la Ville pourra ainsi acquérir ce bien sans recourir à la procédure d'expropriation, et poursuivre ainsi l'extension de l'école Jean Macé.
- Compte **21312** - *Bâtiments scolaires* :
  - 4 000 € pour des compléments de travaux de Sécurité Incendie dans les écoles. Pour mémoire, la Commune avait reporté 60 000 € de l'exercice 2017.
  - 13 694 €, en complément de 13 000 € au B.P., pour le remplacement de vitres fissurées à l'école Jules Verne.  
Monsieur CARBONNELLE fait remarquer que la D.M. tient compte d'une économie de 104 434 € pour la réfection des toitures (le montant du marché notifié étant inférieur aux prévisions budgétaires).
- Compte **21318** – *Autres bâtiments publics* : 61 000 €. Il s'agit d'un complément du budget pour les travaux de rénovation dans les différents bâtiments communaux.
- Compte **2188** – *Autres immobilisations corporelles* :
  - 10 000 € pour la réparation des pompes de relevage, de l'ascenseur de la Mairie et de la fontaine de la Place de la Basoche;
  - 5 400 € pour l'achat de mobilier électroménager dans les cuisines, notamment pour les salles Mozart et Jean Moulin.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

• **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 182 302,00 €**

- Compte **2313** – *Constructions* : -19 469 €. Cette somme est corrélée à l'ajout de 16 000 € sur la nature 60628 pour des travaux d'accessibilité PMR; la Ville préférant réaliser ces travaux en régie.
- Compte **2315** – *Installations, matériel et outillage techniques* :
  - 6 126 € : pour l'aménagement du Rond-Point Quesnay permettant un accès à la caméra de vidéosurveillance;
  - 95 645 € : pour un complément de crédits pour les travaux de voirie : allée Jules Guesde, allée Jean Jacques Rousseau et la cour de l'école Julie Victoire Daubié;
  - 100 000 € : pour la modernisation de la signalisation lumineuse tricolore du carrefour Berlin/Pompidou/Rome.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

• **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 350 000,00 €**

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit du cautionnement pour le 4 allée de la Prévoyance. Cette somme est inscrite en dépenses et en recettes.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

Madame le Maire propose de procéder au vote de l'ensemble de la Décision Modificative.

**33 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00059 - Fixation du montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2018 pour le financement des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'Établissement Public Territorial « Grand Paris - Grand Est »**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** rappelle que l'Établissement Public Territorial exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en lieu et place des communes, les compétences en matière de politique de la Ville, d'assainissement et eau, de gestion des déchets ménagers et assimilés, d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'élaboration du plan climat-air-énergie. Le F.C.C.T. se décompose d'une part fixe, à hauteur de 93 431 €, et d'une part modulable, relative aux frais liés à la révision du P.L.U. de la Commune, à hauteur de 4 000 €. Le montant total s'élève, à titre provisoire, à 97 431 €.

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00060 - Compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S) - Exercice 2017**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** rappelle que le Maire est tenu de présenter au Conseil Municipal un rapport sur l'utilisation de la dotation dont le montant notifié par l'Etat s'élève à 213 598 €. Il indique qu'il n'y a pas d'affectation particulière pour dépenser cette somme mais elle doit contribuer à soutenir l'accès à l'emploi, à favoriser la réussite éducative et à favoriser l'accès à la Culture, aux sports et aux loisirs. La liste qui est présentée aux Elus représente un total de 3 248 817,05 €.

**Monsieur DENY** regrette, comme chaque année, de ne pas disposer du détail précis des actions relevant de la D.S.U.C.S. de 213 598 €. C'est également le cas pour la dotation de la Région (*Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France*).

**Monsieur CARBONNELLE** répond que la D.S.U.C.S. n'est pas budgétairement une recette affectée. Cette somme est intégrée dans l'enveloppe de 2 838 904,59 € destinée à couvrir les dépenses des garderies, des centres de loisirs, des séjours d'été, des activités sportives, de la bibliothèque, les subventions aux associations à caractère sportif, les subventions à l'A.P.J.C., à la Mission Locale, au soutien scolaire...

**Monsieur DALLIER** rappelle qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une dotation de péréquation. Le législateur avait instauré cette dotation pour pallier le manque de recettes fiscales; en contrepartie, les communes doivent justifier de son utilisation.

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00061 - Compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) - Exercice 2017**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**Monsieur CARBONNELLE** indique que le montant est de 278 485 €, destiné à financer les actions menées en faveur de l'accès à la santé, l'accès à la culture et en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Il précise que le total des dépenses pour la Ville est de 3 775 026,17 € et que la Commune perçoit 861 871,37 € de dotations et de subventions, ce qui fait un coût net pour la Ville de 2 913 154,80 €.

### **33 votants – Vote à l’Unanimité**

**Madame le Maire** remercie Monsieur CARBONNELLE ainsi que les services de l’Administration qui ont réalisé un excellent travail, pour présenter ces différentes délibérations.

**2018.00062 - Cession de la parcelle appartenant à la Commune cadastrée C n°208 (ex C n°96p) sise angle de l’avenue de Rome et de l’allée du Luxembourg. Désaffectation et déclassement de la parcelle C n°208. Cession par la Commune à la SCCV LES BERGES DE L’OURCQ**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**Monsieur SARDA** indique qu’il s’agit d’une désaffectation, d’un déclassement et d’une cession d’une parcelle de la C55 haute au profit de la SCCV LES BERGES DE L’OURCQ.

Il précise qu’il y avait une petite erreur dans les délibérations du 9 octobre 2017, car il avait été indiqué une superficie de 50 m<sup>2</sup> alors que la parcelle en fait réellement 70 m<sup>2</sup>. Le prix unitaire étant de 100 € le m<sup>2</sup>, au lieu de 5 000 €, la Commune percevra *in fine* 7 000 €.

### **33 votants – Vote à l’Unanimité**

**2018.00063 - Acquisition amiable d’un bien appartenant à Monsieur José DA SILVA et Madame Maria Analia ABREU PARENTE SILVA, son épouse, sis 12 allée du Colonel Fabien aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**Monsieur SARDA** indique qu’il s’agit d’un achat à l’amiable pour 323 500 € de la parcelle limitrophe à l’école primaire Jean Macé; permettant la poursuite des travaux d’extension.

**Madame le Maire** précise que cette acquisition est réalisée à l’amiable. La Ville n’aura donc pas à recourir à la procédure d’expropriation.

**Monsieur DENY** fait remarquer que la valeur vénale est de 275 000 €, alors que la Commune achète finalement à 323 500 €; ce qui fait un différentiel important.

**Monsieur SARDA** informe que cette somme tient compte des frais de notaire pris en charge par la Commune, et d’une marge de 10 % de négociation, prévue par la loi.

**Monsieur DALLIER** souligne qu’il y a deux choix possible :

- soit la Ville a recours à la D.U.P., en proposant le prix estimé par les Domaines. En cas de désaccord, c’est le juge de l’expropriation qui fixe le prix définitif après plusieurs mois de procédure;
- Soit un compromis est trouvé avec les propriétaires; c’est l’alternative retenue par l’Exécutif Municipal. Monsieur DALLIER rappelle que les propriétaires n’avaient pas l’intention de vendre initialement. Ce montant reste dans l’enveloppe de marge de négociation de 10 % prévue par la loi.

### **33 votants – Vote à l’Unanimité**

**2018.00064 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée Gabriel)**

Lecture de la délibération par M. SUJOL

**33 votants – Vote à la Majorité  
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00065 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Monsieur Jean Paul DOUCET, spéléologue et photographe amateur, pour l'exposition « Des Carrières et des Hommes 1914 – 1918 »**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**Madame le Maire** indique que dans le cadre de l'anniversaire du centenaire de la Première Guerre mondiale, Monsieur Jean Paul DOUCET, qui est un spéléologue et photographe amateur, propose d'organiser une exposition d'œuvres dans la galerie de l'Espace des Arts du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Cette exposition retrace, en photographies, différentes sculptures et graffitis réalisés par les soldats sur le front, durant la Première Guerre Mondiale, dans les carrières de pierre de l'Aisne et de l'Oise, pendant les périodes de repos et dans l'attente d'une montée en ligne.

C'est pourquoi, notamment au regard des travaux qu'il a pu mener pour cette exposition, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00066 - Modification du cycle de travail des A.T.S.E.M.**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**Madame le Maire** rappelle que la Commune a choisi de revenir à la semaine de quatre jours en septembre 2017, entraînant la fin des cours le mercredi matin.

A cette occasion, les A.T.S.E.M. ont exprimé le souhait de ne plus travailler le mercredi car leur activité est liée à la présence des enfants et des enseignants dans l'école.

Cependant, Madame le Maire considère qu'un temps de travail est nécessaire le mercredi, afin d'assurer l'hygiène des sanitaires après le passage des enfants de centre de loisirs maternel, avant et après l'heure du déjeuner à la cantine.

C'est pourquoi, avec les Organisations Syndicales, l'Exécutif Municipal est arrivé au compromis suivant : en alternant le travail le mercredi une semaine sur 2, durant la période scolaire, la moitié de chaque équipe devra être présente le mercredi.

Elle indique que les A.T.S.E.M. sont d'accord avec cette proposition et que le Comité Technique, qui s'est réuni cet après-midi, a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur DENY** demande si, éventuellement, cette délibération n'aurait pas dû être votée plus tôt, puisque le retour à la semaine des 4 jours est effectif depuis la rentrée de septembre 2017.

De plus, il considère que c'est une bonne chose d'avoir en permanence une A.T.S.E.M. le mercredi pour nettoyer les locaux; et qu'il y ait, parallèlement, plus de personnel A.T.S.E.M. pendant le temps scolaire auprès des enseignants et des enfants.

**Madame le Maire** répond qu'il a fallu mener un travail de concertation avec les A.T.S.E.M. et les organisations syndicales avant d'arriver à ce nouveau cycle de travail. La date de mise en place de ce cycle de travail a été fixée en accord avec les agents concernés.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

## 2018.00067 - Modification du tableau des emplois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**Madame le Maire** indique que cette délibération a pour objet :

- D'une part, de créer un emploi d'agent d'entretien à temps complet à compter de la rentrée de septembre 2018, avec l'extension de l'école Jean Macé;
- D'autre part, de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (A.T.S.E.M.) à la suite de l'ouverture d'une classe maternelle à l'école FONTENOY et en raison de la configuration de cette école (3 bâtiments différents);
- Et, enfin, de créer un poste non permanent, d'assistant administratif pour renforcer la direction du service Bâtiments.

**Monsieur DENY** demande les raisons pour lesquelles l'assistant administratif ne peut pas être titulaire et pourquoi ne pas préciser titulaire/contractuel comme sur les deux autres postes.

**Madame le Maire** lui fait remarquer qu'il s'agit d'un poste non permanent et que ce poste sera créé pour une année en attendant de réorganiser le service.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire** indique avoir reçu deux questions de l'Opposition Municipale :

- 1) « **Préparation de la rentrée scolaire 2018-2019 aux Pavillons-sous-Bois : ouverture et fermeture de classes, travaux dans les écoles, 2 extensions de l'école Jean Macé, situation dans les deux collèges : sureffectifs ?** »

**Madame le Maire** remarque que la question déposée par l'Opposition Municipale se décompose, en réalité, de plusieurs questions.

S'agissant des écoles municipales pour la rentrée de septembre, il convient de noter :

- deux fermetures de classes en élémentaire, une à Fontenoy et une à Julie Victoire Daubié;
- trois ouvertures de classes : deux classes de CE2 à Jean Macé (montée pédagogique), et une petite section à Fontenoy, comme indiqué précédemment.

Concernant les travaux qui seront réalisés dans les écoles, elle invite l'Opposition Municipale à consulter le Budget Primitif qui lui a été soumis en avril dernier.

- Toutes les écoles (et crèches) seront équipées, pendant l'été, d'alarmes P.P.M.S..
- Des travaux de mise aux normes des alarmes S.S.I. seront également réalisés, et notamment le remplacement de celle de l'école Julie Victoire Daubié.
- Enfin, la Commune va engager un Plan Pluriannuel de Rénovation des classes du groupe scolaire Monceau/Fontenoy.

En ce qui concerne les travaux d'extension de l'école Jean Macé, elle indique qu'il y a un retard dans la livraison imputable à une entreprise. La rentrée des classes, initialement prévue au mois de septembre, sera reportée à la Toussaint.

En attendant, une organisation sera mise en place pour la prochaine rentrée :

- l'école Julie Victoire Daubié, qui a une fermeture de classe, pourra accueillir l'une des deux classes;
- et le centre de loisirs, qui était dans l'une des salles du Bâtiment D de l'école Jean Macé, accueillera la deuxième classe.

Pour les effectifs dans les classes, après la Commission des dérogations, Madame le Maire communique les chiffres provisoires :

- pour les maternelles :
  - Léopold : 25,20 de moyenne;
  - Fischer : 25,25;
  - Fontenoy : 23,78;
  - Jules Verne : 26,17;
  - Jean Macé : 25,17;
  - Robillard : 24,17;
- pour les élémentaires :
  - Brossolette : 24,53;
  - Monceau : 25,29;
  - Jean Macé : 26,17;
  - Julie Victoire Daubié : 23,82;
  - Robillard : 25.

Concernant le périscolaire :

- Les garderies matin et soir maternelle : les élèves de Jean Macé iront dans le réfectoire;
- Les garderies élémentaires matin et soir après les études : les élèves de Jean Macé iront à Julie Victoire Daubié en attendant que les enfants puissent intégrer la nouvelle école;
- Les études surveillées des élèves de Jean Macé, seront assurées à Jean Macé.
- Pour le centre de loisirs Jean Macé maternelle :
  - les petites sections occuperont la salle de motricité/dortoir/sanitaires complets de Jean Macé;
  - les moyennes et grandes sections iront à l'école Léopold;
  - le centre de loisirs élémentaire pour les CP, CE1 et CE2, sera ouvert à l'école Julie Victoire Daubié avec une extension sur la salle Jean Moulin, en cas de nécessité.

Madame le Maire indique que les situations individuelles seront étudiées au cas par cas.

En ce qui concerne les effectifs dans les collèges, elle rappelle que cette compétence relève du Département :

- Le Collège Tabarly, prévu pour 600 élèves initialement, ne peut accueillir au maximum que 500 élèves.
- Afin de soulager le collège Tabarly, les élèves ont été basculés sur le collège Anatole France.

Elle précise qu'une réunion a eu lieu avec les fédérations des parents d'élèves et qu'elle est opposée aux décisions qui ont été prises par le Département. En effet, la sectorisation, telle qu'elle a été décidée, au nom de la mixité sociale, conduit à rattacher certains enfants au collège Anatole France; lesquels devront marcher plus d'une demi-heure à pied, 40 minutes pour certains, pour se rendre au collège Anatole France. Elle indique que cette proposition, qui a été adoptée par le Conseil Départemental, émane de la FCPE.

Ainsi, le Collège Anatole France devrait accueillir près de 700 élèves.

Enfin, Madame le Maire espère que cette sectorisation sera revue avec l'ouverture prochaine du nouveau collège à Livry-Gargan : une partie des élèves des Pavillons-sous-Bois pourrait aller dans ce nouveau collège, située au bord du Canal, dans le parc Bérégovoy.

**2) « Accessibilité des bâtiments publics de notre ville : pourrions-nous disposer de la liste des bâtiments qui ont été aménagés et de ceux qui seront rendus accessibles cette année ? Est - ce que l'opération sera finie pour l'ensemble des bâtiments municipaux ? »**

**Madame le Maire** invite l'Opposition Municipale à consulter les délibérations adoptées par le Conseil Municipal du 2 novembre 2015. Au cours de cette séance, le calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les Etablissements municipaux a été présenté et adopté à l'unanimité.

Ainsi, la Ville s'est fixée comme objectif de réaliser l'ensemble des travaux sur 6 ans, pour un budget annuel d'environ 230 000 / 240 000 €. D'ailleurs, chaque année, lors du vote du Budget Primitif, il est proposé l'inscription des crédits en investissement pour la mise en œuvre de l'agenda Ad'Ap.

Le programme sur 6 années se décompose en deux périodes de 3 ans :

- la première période s'étale de 2016 à 2018;
- et la seconde période s'échelonne de 2019 à 2021.

S'agissant de la première période, et pour les sites suivants, les travaux de génie civil seront achevés cet été (la Commune profite des fermetures d'équipements) dans les établissements suivants :

- Hôtel de Ville : des travaux se déroulent actuellement au rez-de-chaussée, dans le couloir du 1<sup>er</sup> étage, et dans les sanitaires du 1<sup>er</sup> étage;
- Ecole Julie-Victoire Daubié : des rampes P.M.R. ont été installées dans la cour en 2017. Le chantier sera poursuivi cet été (le marché est déjà notifié);
- Ecoles Robillard, Monceau et Fontenoy : des vidéophones aux normes P.M.R. viennent d'être installés et d'autres travaux sont prévus cet été;
- Conservatoire Hector Berlioz : les travaux sont également programmés cet été;
- Espace des Arts : une partie des travaux a commencé au niveau des locaux associatifs, au dernier étage, et l'installation de rampes PMR est prévue cet été.

Un second marché sera lancé cet automne qui comprendra :

- D'une part, des travaux de pose de bandes podotactiles et de mise aux normes des mains courantes sur les sites énumérés plus haut;
- D'autre part, la mise aux normes des sites suivants : C.M.S., Mairie annexe, salle Lino Ventura, Club Yvonne de Gaulle, crèches les Petits Voyageurs et les Berceaux de l'Ourcq;
- Enfin, l'Exécutif Municipal a prévu d'intégrer, dans ce marché, les travaux correspondant à la seconde période 2019-2021 afin de respecter le planning de réalisation et de garantir la mise en accessibilité de tous les sites au plus tard le 31 décembre 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 20 heures.

Elle souhaite ajouter, même si elle précise qu'elle aurait dû attendre la fin d'année, que le 18 juin dernier, la Commune a reçu un courrier de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis l'informant que Monsieur Philippe DALLIER est nommé Maire Honoraire de la commune des Pavillons-sous-Bois. Elle fait remarquer que Monsieur DALLIER a été élu le 18 juin 1995 et nommé Maire Honoraire le 18 juin 2018.

Madame le Maire lève la séance à 21 H 48.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 17 septembre 2018.

Le Maire,  
Conseillère Départementale

**Katia COPPI**